



Autoroute 30 en partenariat public-privé

RAPPORT ANNUEL DE GESTION

15 décembre 2021 – 14 décembre 2022



TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES.....	I
1. INTRODUCTION	1
2. PORTRAIT DE L'ACHALANDAGE AU POSTE DE PÉAGE.....	2
3. REVENUS DE PÉAGE	5
4. EXPLOITATION ET ENTRETIEN	6
4.1 GESTION DE LA CIRCULATION	6
4.2 INSPECTIONS	7
4.3 TRAVAUX	8
5. SERVICE À LA CLIENTÈLE	9
5.1 PORTRAIT DES COMPTES CLIENTS	9
5.2 PLAINTES.....	11

ANNEXE 1 - GRILLE TARIFAIRE DU 1^{ER} FÉVRIER 2022 AU 31 JANVIER 2023



1. INTRODUCTION

A30 Express est le partenaire privé responsable de l'autoroute 30 entre Vaudreuil-Dorion et La Prairie.

Une Entente de partenariat public-privé a été signée le 25 septembre 2008 entre A30 Express et le ministère des Transports du Québec (Ministère). Cette entente a pour objet la conception, la construction, le financement, l'exploitation, l'entretien et la réhabilitation du parachèvement en partenariat public-privé (PPP) de l'autoroute 30, la responsabilité de certains tronçons routiers complémentaires, de même que l'exploitation d'un poste de péage, et ce, jusqu'au 14 décembre 2042. La partie nouvellement construite de l'autoroute 30, y compris le poste de péage, est officiellement ouverte à la circulation depuis le 15 décembre 2012. A30 Express est depuis responsable de l'exploitation, de l'entretien et de la réhabilitation de l'autoroute jusqu'au 14 décembre 2042.

La construction de la partie ouest de l'autoroute 30 a été confiée à l'entreprise A30 Express. Elle totalise 42 kilomètres et a été réalisée entre 2008 et 2012 (distance excluant les bretelles d'entrée et de sortie, les voies de service, etc.). La route s'étend de Vaudreuil-Dorion à Châteauguay, sur une distance d'environ 35 kilomètres. Une section de 7 kilomètres s'ajoute à ces 35 kilomètres, permettant de rejoindre la route 201 dans la municipalité de Salaberry-de-Valleyfield. Ces tronçons de l'autoroute 30 comptent notamment :

- 2 échangeurs autoroutiers et 8 échangeurs routiers;
- 30 ponts d'étagement et ponts;
- 1 poste de péage de 14 voies avec guérites (7 par direction);
- 32 ouvrages d'art;
- 1 tunnel;
- 1 station de pompage; et
- 1 passerelle de piste cyclable.

Dans le cadre de l'Entente de partenariat, le Ministère a également confié à A30 Express l'exploitation et l'entretien de 29 kilomètres de l'autoroute 30 entre Châteauguay et La Prairie (excluant bretelles, voies de service, etc.). Cette section a été construite par le Ministère et la gestion a été transférée à A30 Express le 1^{er} avril 2012.

Elle comprend notamment :

- 31 ponts d'étagement et ponts;
- 1 station de pompage; et
- 3 échangeurs majeurs (A-730, A-930 et A-15).

Le présent rapport présente des informations générales relatives à l'ensemble des activités d'entretien et d'exploitation pour l'année d'opération d'A30 Express, couvrant la période du 15 décembre 2021 jusqu'au 14 décembre 2022.

Après deux années marquées par la pandémie de la COVID-19 qui s'était répercutée par une baisse de l'achalandage, au cours de l'année 2022, l'achalandage est remonté progressivement pour rejoindre le niveau de 2019.

En plus des travaux d'entretien courant, des travaux de réhabilitation de la chaussée ont été effectués sur une distance d'environ 11 kilomètres de voie.

2. PORTRAIT DE L'ACHALANDAGE AU POSTE DE PÉAGE

En 2022, le nombre moyen de véhicules empruntant chaque jour la section à péage de l'autoroute 30 s'élève à près de 23 271, représentant un nombre annuel total de 8,5 millions de véhicules.

Les véhicules de catégorie 2 (230 cm et plus) représentent 24 % de l'ensemble des véhicules qui franchissent le péage. Le nombre de véhicules de catégorie 2 empruntant le poste de péage est en moyenne de 5 600 par jour.

En 2022, la répartition des transactions de péage par moyen de paiement se présente ainsi : 54,3 % de l'ensemble des transactions payantes ont été effectuées par carte (de crédit ou de débit) et 45,7 % des transactions payantes ont été réalisées par les détenteurs de transpondeur.

Les tableaux et graphiques suivants fournissent des informations détaillées ainsi qu'une représentation visuelle de l'achalandage au poste de péage de l'autoroute 30.

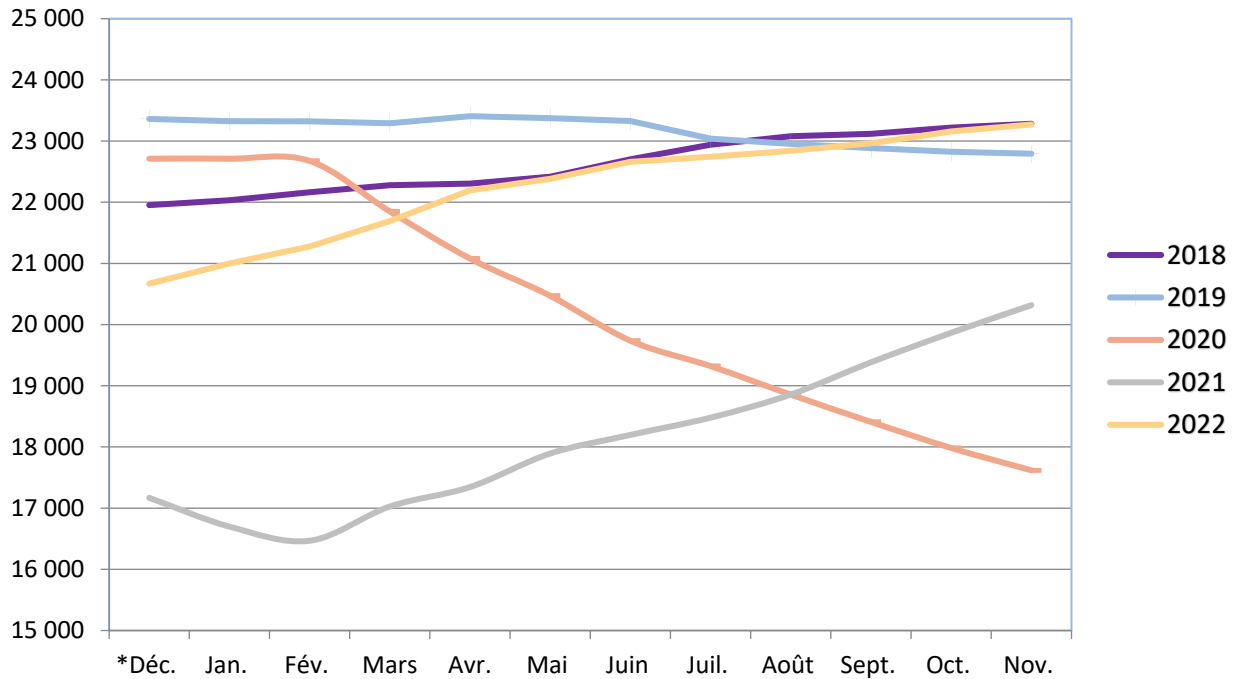
Portrait de l'achalandage 2022					
Mois**	Achalandage mensuel total	Achalandage quotidien moyen	Achalandage mensuel en direction est	Achalandage mensuel en direction ouest	DJMA*
Déc. 2021	497 130	16 036	246 906	250 224	20 669
Jan. 2022	511 500	16 500	252 487	259 013	20 999
Fév. 2022	525 311	18 761	260 154	265 157	21 277
Mars 2022	676 349	21 818	338 269	338 080	21 691
Avr. 2022	723 070	24 102	368 360	354 710	22 195
Mai 2022	807 133	26 037	407 676	399 457	22 384
Juin 2022	805 241	26 841	413 040	392 201	22 660
Juil. 2022	813 193	26 232	414 268	398 925	22 745
Août 2022	830 543	26 792	416 846	413 697	22 840
Sept. 2022	802 374	26 746	402 288	400 086	22 963
Oct. 2022	795 285	25 654	396 620	398 665	23 157
Nov. 2022	706 784	23 559	356 050	350 734	23 271
Total	8 493 913	23 271***	4 272 964	4 220 949	

* DJMA signifie ici Moyenne mensuelle mobile sur 12 mois des débits journaliers moyens

** Ce calendrier de décembre à novembre correspond à l'année d'exploitation

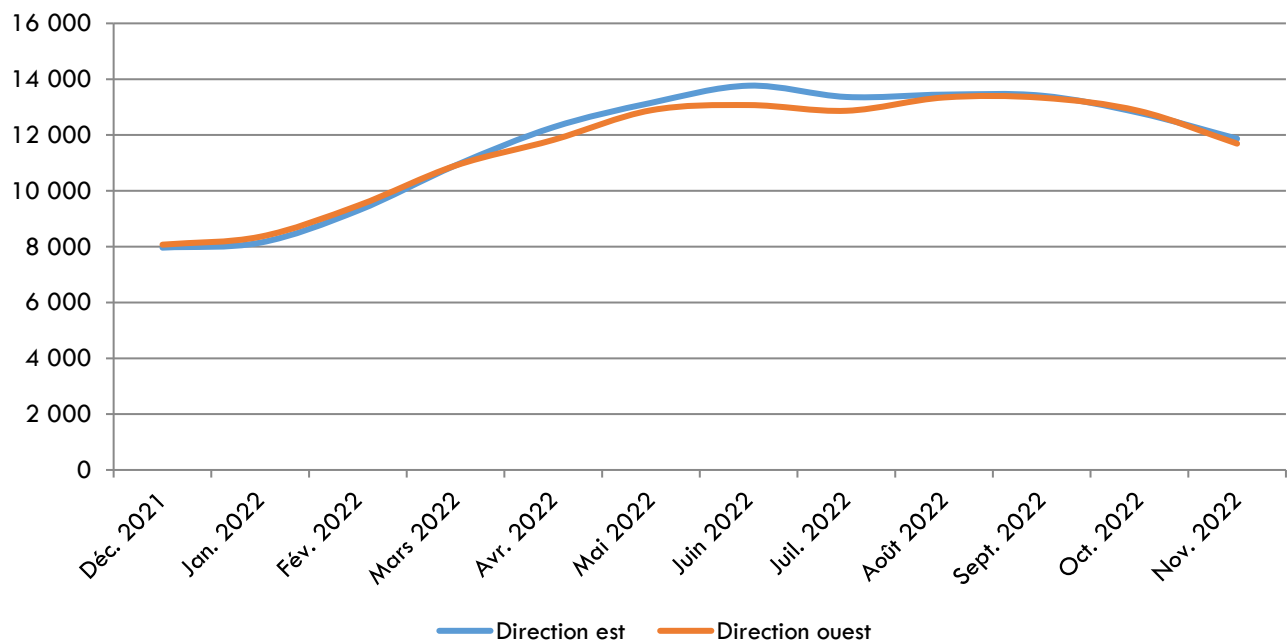
*** Moyenne pour l'année d'exploitation (achalandage annuel total divisé par 365 jours)

Débit journalier moyen sur 12 mois

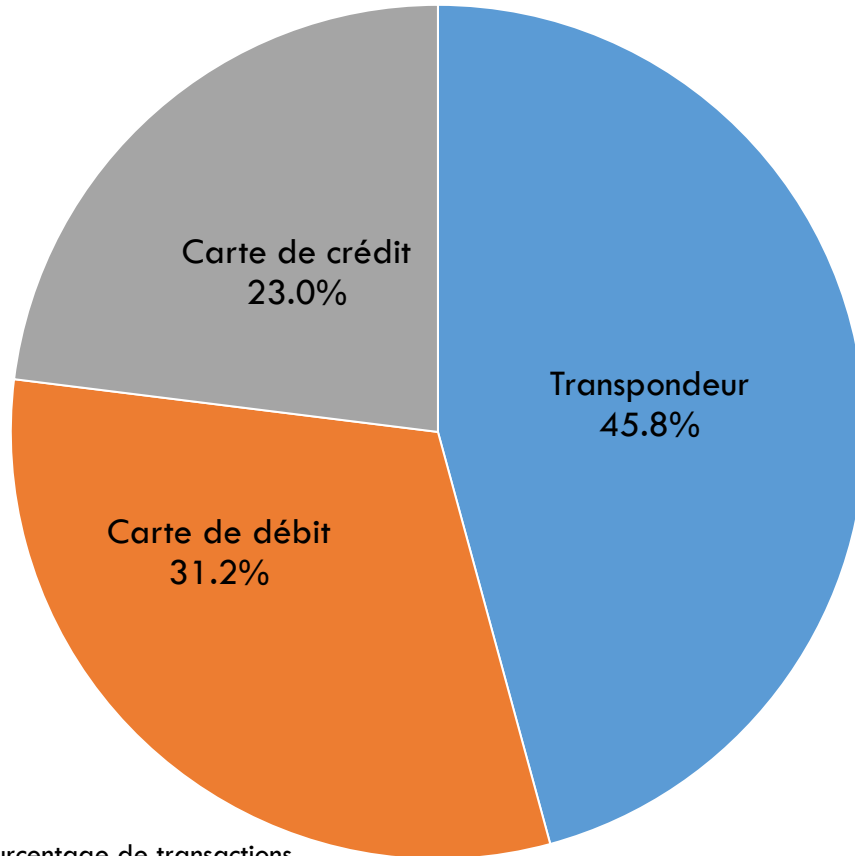


* Décembre fait référence à l'année précédente.

Moyenne journalière par direction 2022



Transaction par mode de paiement 2022**



** Exprimé en pourcentage de transactions



3. REVENUS DE PÉAGE

Le 1^{er} février 2022, en vertu de l'Entente de partenariat entre A30 Express et le Ministère, le tarif au poste de péage est passé de 1,20 \$ à 1,50 \$ par essieu pour les véhicules de catégorie 1 (moins de 230 cm) et le tarif pour les véhicules de catégorie 2 est passé de 1,80 \$ à 2,25 \$ par essieu.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, les véhicules électriques éligibles sont exemptés du paiement du péage. Le coût de cette mesure est entièrement assumé par le Gouvernement du Québec et fait l'objet d'une compensation financière auprès du Partenaire privé.

L'Entente de partenariat intervenue entre le Ministère et A30 Express prévoit que les revenus de péage sont partagés à parts égales entre les parties lorsqu'ils excèdent le seuil annuel convenu. En 2022, le seuil de partage des revenus était de 8,7 M \$.

La part recueillie par le Ministère en 2022 a été de 16,1 M \$. En 2021, ce montant s'établissait à 10,7 M \$. Depuis l'ouverture du poste de péage de l'autoroute 30, le Ministère a reçu un montant cumulatif total de 106,3 M \$. Les revenus tirés du partage sont versés au Fonds des réseaux de transport terrestre (FORT) servant à financer, entre autres, le réseau routier, les transports en commun et les infrastructures routières. Les revenus de ce fonds proviennent majoritairement de la taxe sur les carburants, des droits sur les permis et l'immatriculation auxquels s'ajoutent les revenus de péage.

En annexe de ce rapport, vous trouverez la grille tarifaire en vigueur en 2022 (du 1^{er} février 2022 au 31 janvier 2023). Ladite grille a été publiée dans la Gazette officielle du Québec le 12 janvier 2022. La [publication du 12 janvier 2022](#) est également disponible sur le site des Publications du Québec.

4. EXPLOITATION ET ENTRETIEN

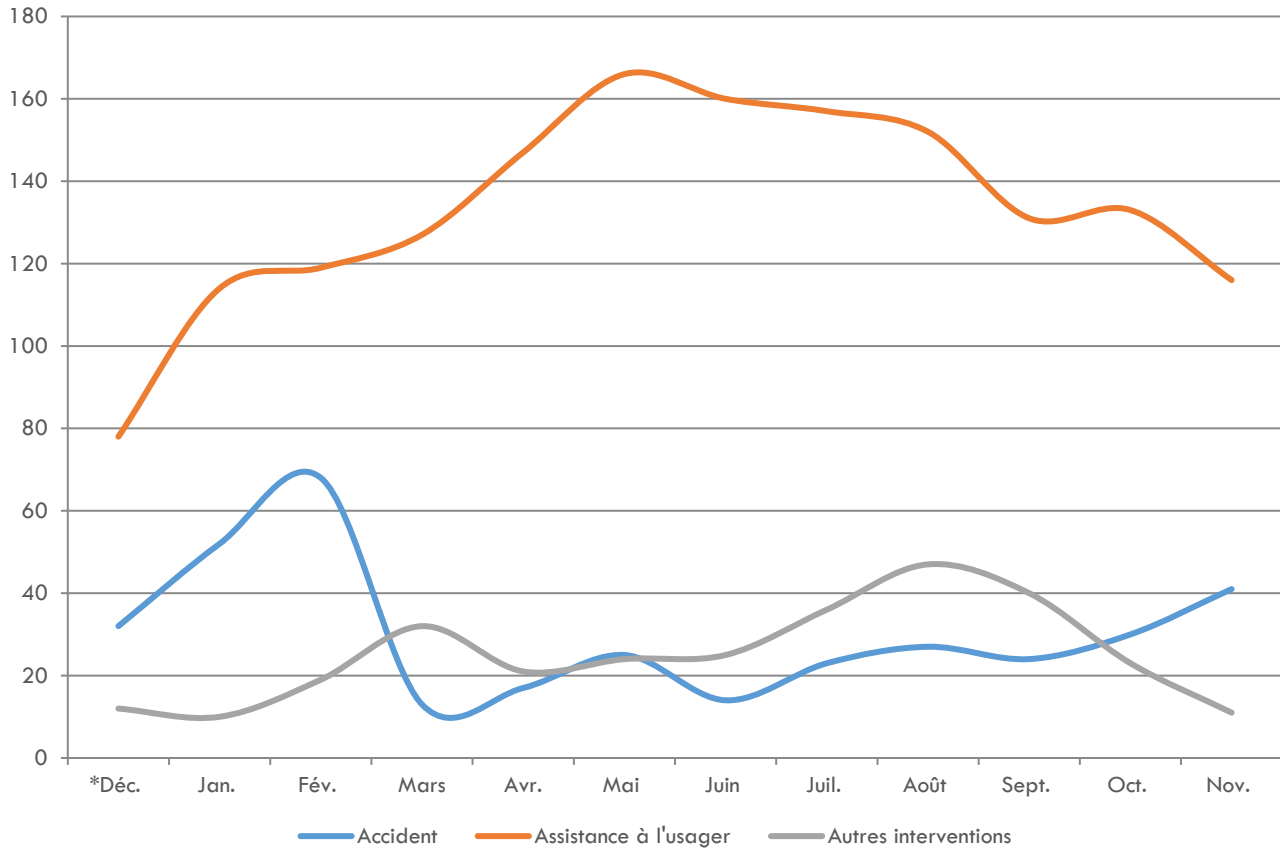
4.1 Gestion de la circulation

Dans le cadre de l'Entente de partenariat, A30 Express est responsable de la surveillance et de la gestion de la circulation sur son réseau. Ainsi, il lui revient de porter assistance aux usagers en cas d'accident, de panne ou tout autre incident. A30 Express est également responsable de maintenir un niveau de sécurité adéquat des voies de circulation et intervient donc régulièrement pour ramasser des débris ou des animaux morts, la perte de chargement, informer les usagers à l'aide d'une signalisation adaptée, etc.

Les tableaux et graphiques ci-dessous représentent l'ensemble des interventions menées par A30 Express dans le cadre de la surveillance et de la gestion de la circulation.

Interventions et accidents 2022			
Mois	Accident	Assistance à l'utilisateur	Autres interventions
Déc. 2021	32	78	12
Jan. 2022	52	114	10
Fév. 2022	68	119	19
Mars 2022	13	127	32
Avr. 2022	17	147	21
Mai 2022	25	166	24
Juin 2022	14	160	25
Juil. 2022	23	157	36
Août 2022	27	152	47
Sept. 2022	24	131	40
Oct. 2022	30	133	23
Nov. 2022	41	116	11
Total	366	1 600	300

Interventions et accidents 2022



4.2 Inspections

Afin de préserver un haut niveau de sécurité de l'autoroute 30, et conformément aux exigences de l'Entente de partenariat, A30 Express a la responsabilité d'inspecter l'ensemble des éléments qui constituent l'infrastructure. Selon les éléments à inspecter et le niveau d'exigences requis, les inspections sont effectuées à des fréquences différentes.

En 2022, A30 Express a réalisé les inspections suivantes :

- L'inspection annuelle de 129 structures (30 ponceaux, 19 murs antibruit, 77 ponts et murs de soutènement, 2 stations de pompage, 1 poste de péage);
Cette inspection est constituée d'une observation visuelle de l'intégralité de la structure et des éléments qui la composent, afin de détecter toute évolution anormale;
- L'inspection générale de 12 structures (ponts);
- L'inspection sous-marine de 6 structures (aux 10 ans);
- L'inspection de l'éclairage et de la signalisation (aux 5 ans);

- L'inspection exhaustive des ponceaux. Les inspections régulières de l'ensemble des équipements de la route (glissières, éclairage, drainage, signalisation, espaces verts, etc.);
- Relevés de l'état de l'ensemble de la chaussée de l'autoroute 30 conformément aux exigences de l'Entente de partenariat. Ces relevés permettent d'évaluer et de suivre l'évolution de l'adhérence (relevés réalisés par le MTMD), de l'orniérage, de la rugosité et les fissures de la chaussée afin d'assurer les niveaux de sécurité et de confort requis pour les usagers de la route.

4.3 Travaux

L'entretien courant (réparation de clôtures, balayage, réparation de glissières, enlèvement de graffiti, remplacement de la signalisation et de l'éclairage, nettoyage des structures, entretien des aménagements paysagers, réparations ponctuelles de l'asphalte) est effectué au besoin et dicté par les activités au plan quinquennal.

En complément de cet entretien récurrent, les travaux suivants et activités inscrites au plan quinquennal ont été réalisés en 2022 :

- Réhabilitation de 11 km de voie par planage et pose d'une nouvelle couche d'asphalte;
- Renforcement 85 mm pavage sur une distance de 975 m (A-30E et A-30O) en proximité de la sortie 44;
- Remplacement de la membrane d'étanchéité et du pavage sur les ponts:
 - Madeleine-Parent: 1 505 m;
 - Serge-Marcil: 931 m;
 - 1.56 (A-20O-A-30O) + 1.58 (A-30E CN) + 2.31 (A-530O-A-30O): fait en totalité.
- Finalisation réparation drainage pont Serge-Marcil;
- Rafrâichissement du marquage de l'ensemble du réseau;
- Conception et commande de luminaires DEL éclairage routier phase 1 (zones 3-6, Vaudreuil-Dorion et Les Cèdres);
- Remplacement de plusieurs éléments auxiliaires au poste de péage (bases de socle des barrières – protections des socles - couvercles et supports lasers);
- Réhabilitation du système de télésurveillance;
- Réhabilitation du système de péage électronique.

5. SERVICE À LA CLIENTÈLE

5.1 Portrait des comptes clients

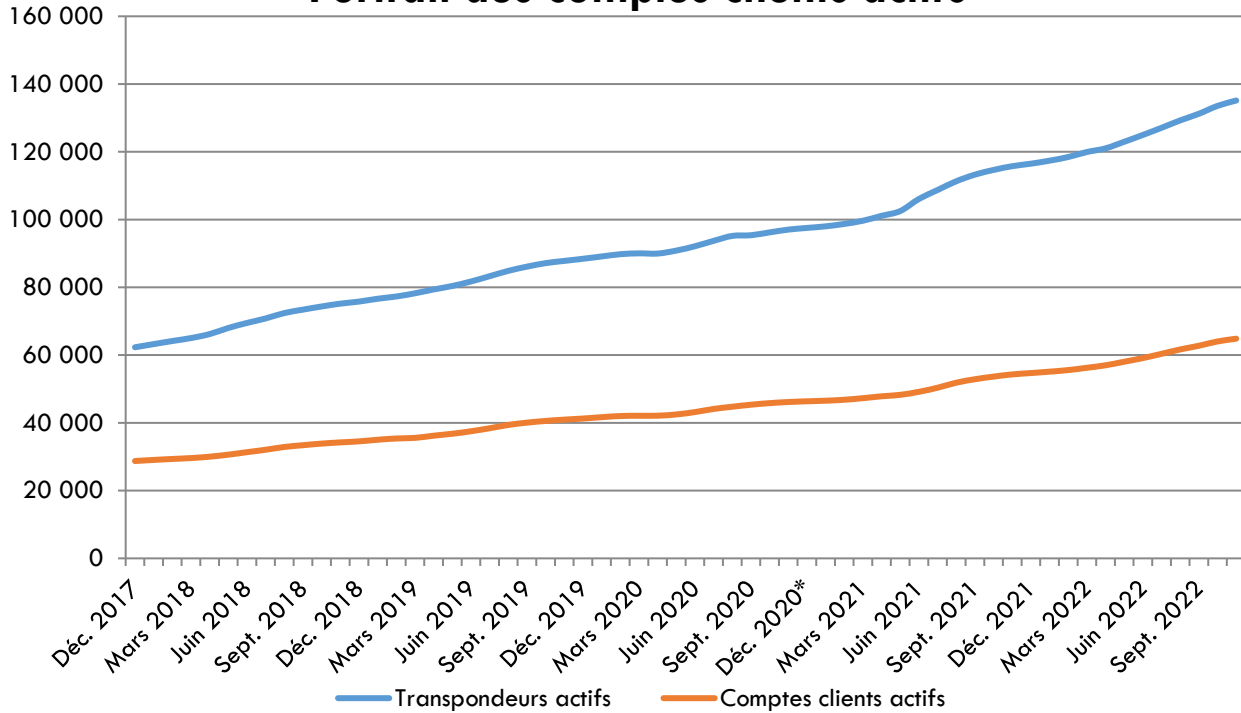
En 2022, le nombre de transpondeurs actifs en circulation est d'environ 135 100, répartis parmi environ 64 900 comptes clients. Ces chiffres sont toujours en progression en comparaison avec 2021 (respectivement 115 800 transpondeurs actifs pour 54 300 comptes actifs à la fin de l'année d'exploitation précédente).

Désormais, les transactions payées par transpondeurs représentent 45,7 % de l'ensemble des transactions payantes au poste de péage de l'autoroute 30.

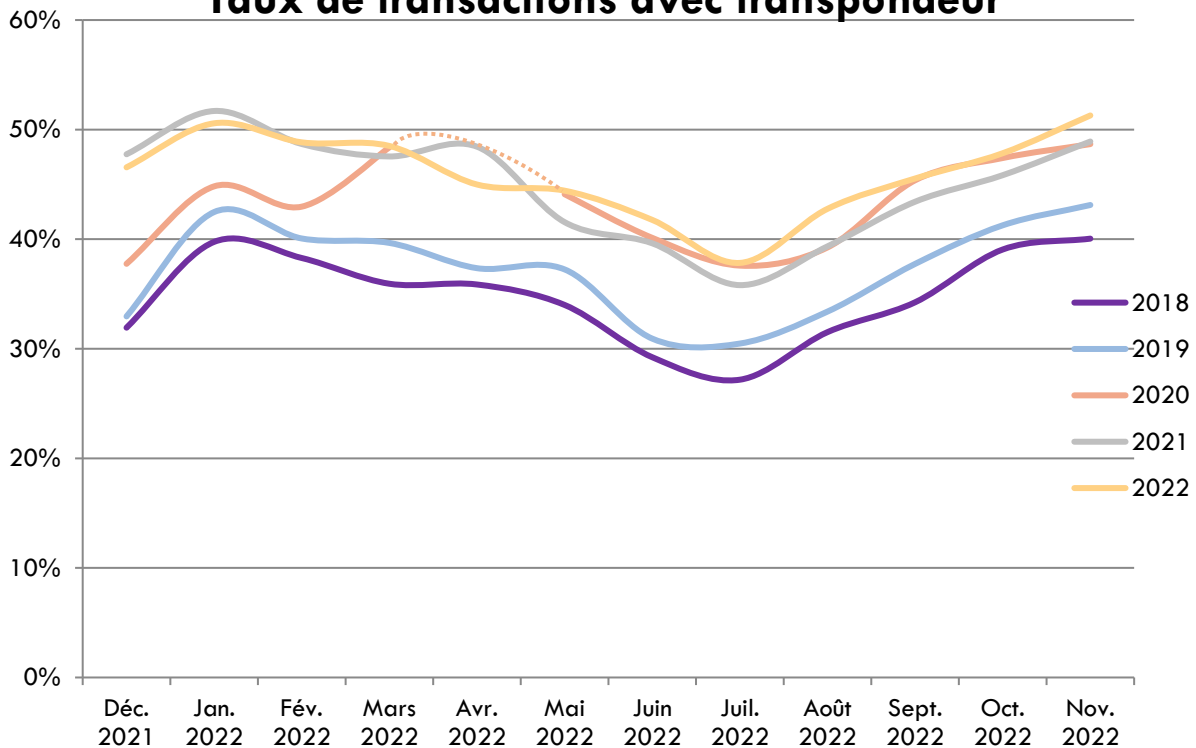
Les tableaux et graphiques suivants fournissent des données mensuelles relatives aux comptes clients.

Portraits des comptes clients 2022			
Mois	Transpondeurs actifs	Comptes clients actifs	Taux d'utilisation avec transpondeur par mois
Déc. 2021	116 496	54 698	47%
Jan. 2022	117 391	55 104	51%
Fév. 2022	118 464	55 577	49%
Mars 2022	119 938	56 256	49%
Avr. 2022	121 024	56 990	45%
Mai 2022	122 964	58 032	44%
Juin 2022	124 984	59 116	42%
Juil. 2022	127 087	60 371	38%
Août 2022	129 274	61 674	43%
Sept. 2022	131 229	62 754	46%
Oct. 2022	133 564	64 030	48%
Nov. 2022	135 142	64 839	51%

Portrait des comptes clients actifs



Taux de transactions avec transpondeur



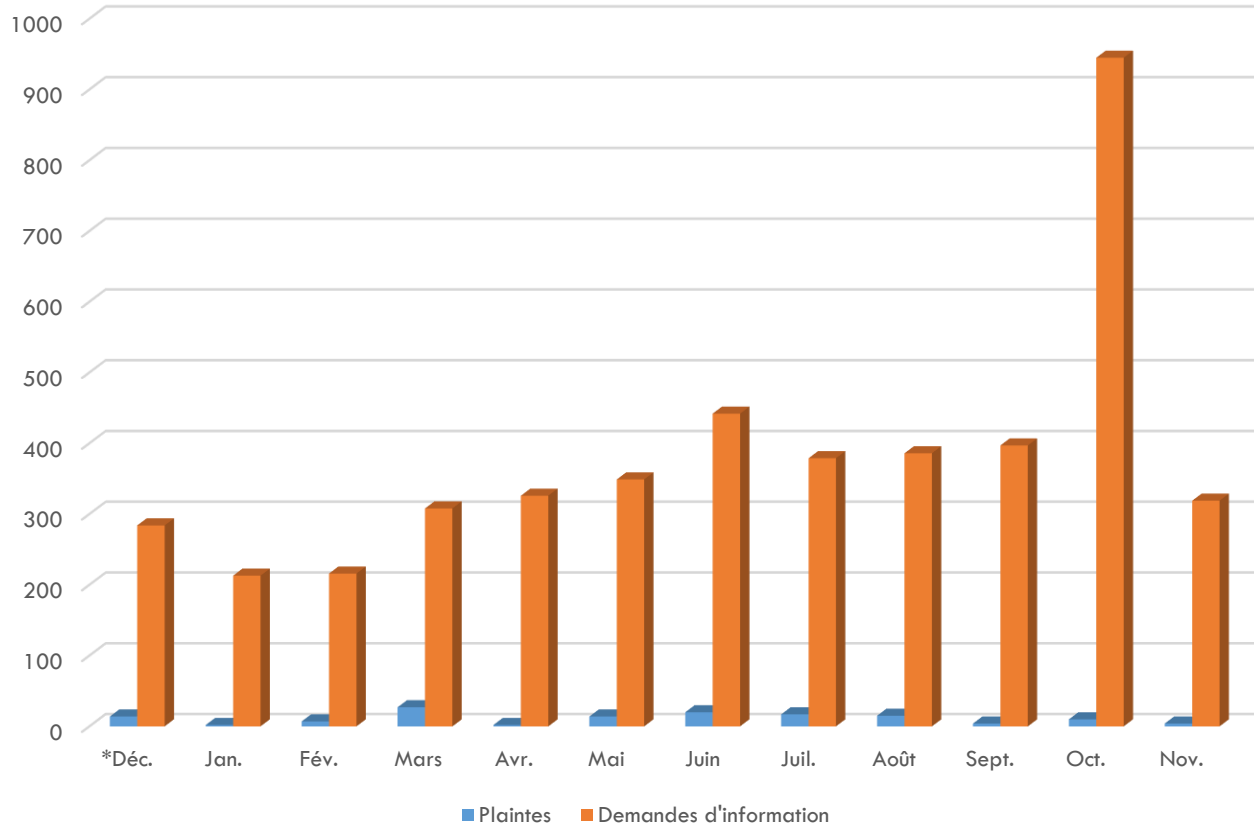
5.2 Plaintes

En 2022, A30 Express a reçu à son centre de service à la clientèle (en personne, par téléphone ou sur le site Internet www.a30express.com) 136 plaintes ainsi que 4 564 demandes d'information ou de commentaires. Ces communications portent sur des sujets aussi variés que les transpondeurs, le péage, l'entretien de la route et des espaces verts, les conditions de circulation, etc.

L'intégralité des plaintes et des communications est traitée et répondue dans un délai maximum de 48 h.

Plaintes et demandes d'information 2022		
Mois	Plaintes	Demandes d'information
Déc. 2021	14	284
Jan. 2022	2	213
Fév. 2022	7	216
Mars 2022	27	308
Avr. 2022	2	326
Mai 2022	14	349
Juin 2022	20	442
Juil. 2022	17	379
Août 2022	15	386
Sept. 2022	4	397
Oct. 2022	10	945
Nov. 2022	4	319
Total	136	4 564

Plaintes et demandes d'information 2022





Annexe 1

Grille tarifaire :

Grille tarifaire du 1^{er} février 2022 au 31 janvier 2023

GRILLE TARIFAIRE

Loi concernant les partenariats en matière d'infrastructures de transport (L.R.Q., c. P-9.001)

Conformément à l'article 5 du Règlement concernant les infrastructures routières à péage exploitées en vertu d'une entente de partenariat public-privé, Nouvelle Autoroute 30, s.e.n.c. (« A30 EXPRESS ») publie sa grille tarifaire. Les tableaux suivants constituent la grille tarifaire en vigueur à compter du 1^{er} février 2022 sur le pont P-10942 de l'autoroute 30 qui franchit le fleuve Saint-Laurent. Toute modification fera l'objet d'une nouvelle publication dans la Gazette officielle du Québec.

TARIFS DE PÉAGE																
PÉRIODES	JOURS OUVRABLES								FIN DE SEMAINE et JOURS FÉRIÉS							
	PPAM		HPJ		PPPM		HPS		PPAM		HPJ		PPPM		HPS	
HEURES	De	À	De	À	De	À	De	À	De	À	De	À	De	À	De	À
DIRECTION EST	6h01	9h00	9h01	15h30	15h31	18h30	18h31	6h00			0h00	12h00			12h00	24h00
DIRECTION OUEST	6h01	9h00	9h01	15h30	15h31	18h30	18h31	6h00			0h00	12h00			12h00	24h00
Catégorie A, Classes 1 à 5, tarif par essieu	2,25\$		2,25\$		2,25\$		2,25\$				2,25\$				2,25\$	
Catégorie A, Classes 6 et 7, tarif par essieu	80,00\$		80,00\$		80,00\$		80,00\$				80,00\$				80,00\$	
Catégorie B, tarif par essieu	1,50\$		1,50\$		1,50\$		1,50\$				1,50\$				1,50\$	
Catégorie C, tarif par essieu	2,25\$		2,25\$		2,25\$		2,25\$				2,25\$				2,25\$	

PPAM: Période de pointe du matin

HPJ: Période hors pointe du jour

PPPM: Période de pointe du soir

HPS: Période hors pointe de soir

TYPE DE VÉHICULE	DESCRIPTION
Catégorie A	Tout véhicule hors normes au sens de l'article 462 du Code de la sécurité routière
Catégorie B	Tout véhicule routier qui n'est pas visé dans la catégorie A et dont la hauteur du véhicule est inférieure à 230 centimètres
Catégorie C	Tout véhicule routier qui n'est pas visé dans la catégorie A et dont la hauteur du véhicule est égale ou supérieure à 230 centimètres

GRILLE TARIFAIRE

Loi concernant les partenariats en matière d'infrastructures de transport (L.R.Q., c. P-9.001)

Conformément à l'article 5 du Règlement concernant les infrastructures routières à péage exploitées en vertu d'une entente de partenariat public-privé, Nouvelle Autoroute 30, s.e.n.c. (« A30 EXPRESS ») publie sa grille tarifaire. Les tableaux suivants constituent la grille tarifaire en vigueur à compter du 1^{er} février 2022 sur le pont P-10942 de l'autoroute 30 qui franchit le fleuve Saint-Laurent. Toute modification fera l'objet d'une nouvelle publication dans la Gazette officielle du Québec.

FRAIS D'ADMINISTRATION				
	DESCRIPTION	CATÉGORIE A	CATÉGORIE B	CATÉGORIE C
FRAIS MENSUELS DE GESTION DE COMPTE APPLICABLES				
●	Frais de gestion administrative de compte, par compte-client en règle, avec état de compte en ligne	0,00\$	0,00\$	0,00\$
●	Frais de gestion administrative de compte, par compte-client en règle, avec état de compte par la poste	3,15\$	3,15\$	3,15\$
●	Frais de gestion administrative de compte, par véhicule, pour les véhicules visés à l'article 4 du <i>Règlement concernant les infrastructures routières à péage exploitées en vertu d'une entente de partenariat public-privé</i> (RLRQ, c. P-9.001, r. 3) qui sont dispensés du paiement du péage	3,15\$	3,15\$	3,15\$
FRAIS DE RECOUVREMENT				
●	Frais de recouvrement par passage s'ajoutant au tarif de péage encouru pour le passage du véhicule en cas de défaut de paiement du Tarif de péage au poste de péage lors du passage sur le pont P-10942 de l'autoroute 30 – Délai supplémentaire de 7 jours calendaires	8,00\$	8,00\$	8,00\$
●	Frais de recouvrement par passage s'ajoutant au tarif de péage et aux frais de recouvrement encourus pour le passage du véhicule en cas de défaut de paiement du Tarif de péage au poste de péage lors du passage sur le pont P-10942 de l'autoroute 30 – Au-delà du délai supplémentaire de 7 jours calendaires	35,00\$	35,00\$	35,00\$

GRILLE TARIFAIRE

Loi concernant les partenariats en matière d'infrastructures de transport (L.R.Q., c. P-9.001)

Conformément à l'article 5 du Règlement concernant les infrastructures routières à péage exploitées en vertu d'une entente de partenariat public-privé, Nouvelle Autoroute 30, s.e.n.c. (« A30 EXPRESS ») publie sa grille tarifaire. Les tableaux suivants constituent la grille tarifaire en vigueur à compter du 1^{er} février 2022 sur le pont P-10942 de l'autoroute 30 qui franchit le fleuve Saint-Laurent. Toute modification fera l'objet d'une nouvelle publication dans la Gazette officielle du Québec.

FRAIS D'ADMINISTRATION				
	DESCRIPTION	CATÉGORIE A	CATÉGORIE B	CATÉGORIE C
FRAIS DE RECOUVREMENT				
●	Frais de recouvrement par transaction pour chacun des refus de paiement de l'institution financière émettrice de la carte de crédit dans le cadre des réapprovisionnements automatiques	10,00\$	10,00\$	10,00\$
●	Frais de recouvrement si l'Usager fait défaut de réapprovisionner son compte-client et le solde du compte-client devient négatif suite au paiement des frais de gestion applicables	5,00\$	5,00\$	5,00\$

Note : les taxes applicables doivent être ajoutées aux différents frais d'administration mentionnés dans la présente grille tarifaire, si applicable.

TAUX D'INTÉRÊT				
	DESCRIPTION	CATÉGORIE A	CATÉGORIE B	CATÉGORIE C
	Taux d'intérêt appliqué aux sommes impayées dans les 30 jours suivants la date où elles deviennent exigibles.	Taux d'intérêt annuel de 5% *		

* Ce taux d'intérêt annuel ne peut être supérieur au taux quotidien des acceptations bancaires canadiennes d'un mois apparaissant à la page CDOR du système Reuters à 10 heures à la date à laquelle la somme portant intérêts devient exigible pour la première fois, lequel est majoré de 4%, auquel cas, c'est ce dernier taux qui s'appliquera.

Le directeur général de Nouvelle Autoroute 30, s.e.n.c.



Marc Desserrieres